

Dumez Hervé (2006) "Equifinalité, étude de cas et modèle de l'enquête", *Le Libellio d'Aegis*, n° 2, février, pp. 18-21

---

## Sommaire

**1**

Les experts et la règle

*M. Callon*

**16**

Colligation,  
consolidation et revision dans les sciences sociales

*S. Bureau*

**18**

Equifinalité, étude de cas et modèle de l'enquête

*H. Dumez*

**21**

Notes de séminaires

*H. Dumez*

**27**

Programme des prochains séminaires AEGIS

Les autres articles de ce numéro & des numéros antérieurs sont téléchargeables à l'adresse :

<http://erg.polytechnique.fr/v2/aegis.html#libellio>

---

## Equifinalité, étude de cas et modèle de l'enquête

Pourquoi les approches qualitatives ou les études de cas sont-elles souvent décevantes ? La question n'est pas tant celle, souvent évoquée, de l'incapacité de généraliser les résultats. Ou celle de la subjectivité de l'approche. Le mal est plus profond : les études de cas ne parviennent souvent pas à convaincre en tant qu'études de cas. Les faits eux-mêmes ne sont pas aussi bien analysés qu'on pourrait l'attendre. Ils sont à la fois trop touffus et trop parcellaires. Surtout, la liaison entre l'approche théorique et ces mêmes faits apparaît trop superficielle : la théorie éclaire le cas comme elle en éclairerait une multitude d'autres ; le cas est éclairé par la théorie comme il pourrait l'être par une multitude d'autres théories. Alors pourquoi ce cas-là et pourquoi ce cadre théorique-là ? - se demande le lecteur. Le malaise est d'autant plus profond que le plan adopté pour rendre compte des études de cas, désormais, s'est le plus souvent aligné sur le plan classique des études de style quantitatif : question de recherche, revue de bibliographie, étude de cas, résultats. La revue de littérature semble élaborée avant l'étude de cas – ce qui apparaît absurde – et l'étude de cas n'est souvent là que pour « vérifier » (vérifier sur un cas ?) ou illustrer la théorie. Or vérifier ou illustrer une théorie sur une occurrence apparaît l'un des usages les plus faibles que l'on puisse faire de l'étude de cas. L'auteur, parfois, cherche à élaborer un « cadre théorique » en empruntant des éléments épars à plusieurs théories, mais sans se poser la question de savoir si les théories sont modulables et si des modules empruntés à diverses théories peuvent être recombinaisonnés *ad libitum*.

Bref, quelque chose ne va pas dans l'étude de cas.

Tout tourne autour du fait que, sur un cas par définition complexe et multidimensionnel, il est toujours possible d'appliquer une théorie pour peu qu'elle repose sur des concepts assez généraux. Si l'on veut voir de l'apprentissage organisationnel ou de l'opportunisme williamsonien dans une dynamique organisationnelle, on arrivera toujours à en voir. Et, de manière symétrique, si l'on veut voir une absence d'apprentissage organisationnel, on parviendra de même à montrer l'« absence de tout bouquet. »

En empruntant à un livre récemment paru<sup>1</sup>, nous allons essayer de traiter à nouveau de la question de l'étude de cas, en avançant les concepts d'équifinalité, de processus et de spécification, puis en filant une métaphore.

### L'équifinalité ou causalité multiple

La notion d'équifinalité est simple et intuitivement évidente : dans le monde où nous vivons, nous faisons tous les jours l'expérience qu'un même fait observé peut avoir plusieurs types de cause. L'idée que les faits relevés dans un contexte aussi complexe

que celui d'un cas approfondi puissent ne pouvoir être éclairés que par un cadre théorique est donc contre-intuitive. En lisant une étude de cas, le lecteur se dit automatiquement : certes, les faits sont expliqués par le cadre théorique que nous propose (que nous impose...) l'auteur, mais ne pourraient-ils pas aussi bien (et peut-être mieux) être expliqués par d'autres cadres théoriques ? Le propre d'une étude de cas devrait être de discuter plusieurs cadres théoriques, plusieurs hypothèses rivales<sup>2</sup>. C'est une erreur que de vouloir établir, via la revue de littérature qui précède la présentation du cas, un seul cadre théorique pour éclairer le cas. Il y a paresse coupable à ne mobiliser qu'un seul cadre théorique dans une étude de cas.

### Les processus

La première étape a donc consisté à montrer qu'une des faiblesses des études de cas résidait souvent dans la non prise en compte du problème de l'équifinalité et dans la confrontation des faits observés dans le cas avec un seul cadre théorique. Il faut maintenant s'interroger sur la nature même des théories et concepts mobilisés. Bien souvent, ces concepts ou théories sont trop généraux. Que l'on pense par exemple au nombre des études de cas utilisant le concept de confiance. Ce concept attrape tout donc le plus souvent ne saisit rien. La remarque de Jon Elster est ici déterminante : « *the basic concept in the social sciences should be that of a mechanism rather than a theory* »<sup>3</sup>. Les études de cas sont trop souvent des monographies, des descriptions, sur lesquelles sont plaqués des concepts généraux. Il y a trop de concepts et de descriptions dans les études de cas, et pas assez de mécanismes, de processus<sup>4</sup>, de dynamiques, d'enchaînements de faits. Le cœur de l'étude de cas, ce sont – ce devraient être en tout cas – les processus.

### La double spécification

La notion de processus devrait conduire à une double spécification : la spécification des théories et la spécification des processus observés dans le cas. Il s'agit de sortir de la généralité des théories et des concepts en spécifiant les processus qui devraient être observés dans le cas si ces théories étaient vérifiées, de spécifier des « processus déduits ». Par exemple, ne pas se contenter d'appliquer un concept aussi général que celui d'apprentissage organisationnel sur un cas, mais spécifier les processus impliqués par le concept. S'il y a apprentissage organisationnel, alors quels processus devrais-je observer dans mon cas (en fonction de quels contextes) ? Comment puis-je, à partir de ce concept, construire des scénarii de ce qui devrait se passer dans le réel si cette notion est pertinente ?<sup>5</sup> Le problème, l'une des difficultés de l'étude de cas, mais aussi ce qui la rend passionnante, c'est que les théories qui peuplent les revues et les livres sont généralement justement peu spécifiées en termes de processus. Il faut donc mettre au jour ce que nous avons appelé le « récit implicite »<sup>6</sup> contenu dans les théories ou les modèles, le processus déduit. Mais il faut aussi spécifier les processus, les enchaînements, à l'oeuvre dans le cas observé. Ne pas se contenter de décrire, de déverser les faits bruts, mais repérer les événements significatifs, les faits inattendus, qui sont souvent peu perceptibles – *punctum saliens*<sup>7</sup> -, puis mettre au jour les mécanismes ou processus qui sont à l'oeuvre en eux. Ce faisant, ne pas exclure – bien au contraire – les chiffres, les séries, les mesures (démarche qualitative ne signifie évidemment pas absence de données chiffrées). La spécification passe aussi par la mesu-

re. C'est dans la confrontation entre les récits implicites ou processus déduits, spécifiés à partir des théories, et les récits ou processus spécifiés observés dans le cas que réside la valeur même de l'étude de cas. La confrontation se fait comme un test d'hypothèses rivales plausibles ou de théories rivales spécifiées en termes de processus.

### Le modèle de l'enquête

Sous l'apparente abstraction du propos méthodologique, ce qui est présenté ici comme démarche doit avoir un petit air familier pour le lecteur. La ressemblance est en effet évidente avec l'enquête policière. Prenons le travers de l'insuffisance de spécification des processus dans le cas, conduisant à la sélection prématurée d'une théorie (passant donc à côté du problème de l'équifinalité) et écoutons l'avis d'un spécialiste : « Je n'ai encore aucune donnée. Et bâtir une théorie avant d'avoir des données est une erreur monumentale : insensiblement, on se met à torturer les faits pour qu'ils collent avec la théorie, alors que ce sont les théories qui doivent coller avec les faits. » Ainsi s'exprime Holmes dans *Un scandale en Bohême*. Le lecteur attentif aura noté le passage – extraordinairement signifiant – du singulier (la théorie, qui, en tant que théorie seule, colle toujours aux faits, mais en les torturant) au pluriel (les théories, dont la formulation établissant la rivalité marque le commencement de l'enquête véritable, qui respecte les faits sans les torturer)<sup>8</sup>. Dans *Le mystère du Val d'Ascombe*, Watson se contente de l'évidence des faits : « -Je crains, dis-je, que l'évidence des faits ne soit si éclatante que cette affaire n'ajoute rien à votre réputation. » « -Rien de plus trompeur qu'un fait évident », lui répond Holmes en riant. Le fait trop évident est un processus insuffisamment spécifié trop bien expliqué par une théorie qu'on a tenu à lui appliquer. Holmes a raison : il ne prête qu'à rire. C'est la paresse du cadre théorique unique qui caractérise une fois de plus le pauvre Watson. Le lecteur d'une étude de cas a souvent ce sentiment d'avoir été trompé de cette manière : on ne lui a présenté que ce qui va de soi, alors qu'il voulait qu'on lui explique « tout ce qui ne va pas de soi »<sup>9</sup>. Il n'y a pas eu dialogue tendu, exigeant, entre les faits et plusieurs explications possibles, dialogue constitutif de l'enquête policière. Le lecteur n'a perçu que le ronron convenu de la mise en place d'un cadre théorique unique abstrait et d'une monographie, les deux juxtaposés. Au contraire, la double spécification en termes de processus, de mécanismes, lorsqu'elle cherche à spécifier en profondeur les processus à l'oeuvre dans le cas, conduit normalement à la situation dans laquelle se trouve l'inspecteur Hopkins dans *Le pince-nez en or* : « Alors, qu'avez-vous fait, Hopkins<sup>10</sup> », lui demande Holmes, « quand vous avez été certain que vous n'étiez certain de rien ? » Là commence, alors que certains faits semblent faire pencher vers une théorie, et d'autres vers d'autres hypothèses, alors que l'on n'est donc plus certain de rien, le vrai cheminement de l'étude de cas.

George et Bennett insistent sur ce parallélisme entre « process-tracing » et enquête policière<sup>11</sup>. Dans les deux cas, on procède par allers-et-retours. L'enquêteur s'attache à plusieurs hypothèses, plusieurs suspects. Il établit des chronologies, des enchaînements causaux possibles. Mais il part aussi des suspects, vérifie leur emploi du temps et cherche leur mobile. De la même manière, le chercheur part des théories pour spécifier les processus qu'elles enveloppent, et du cas pour spécifier les enchaînements qu'ils révèlent. Par contre, dans le domaine du traçage des processus, les différents cadres théoriques peuvent se combiner pour rendre compte des processus observés.

Dans le même temps, les auteurs constatent qu'il n'est pas toujours possible d'aller dans un détail suffisant de l'analyse du cas pour départager à coup sûr les théories rivales. Par contre, notent-ils, les enquêteurs ont raison face aux méthodologues classiques : ils inventent ou modifient des théories au cours de l'analyse du cas, théories qui les aident à mettre en évidence des faits nouveaux qui n'auraient pas été mis en évidence si la théorie nouvelle ou modifiée n'avait pas été formulée. Ils sont dans le vrai lorsqu'ils pensent que ces faits inattendus générés par la théorie nouvelle corroborent cette théorie. Pour George et Bennett, on est là dans une logique bayésienne : au plus le fait en question est unique et inattendu, au plus grand est son pouvoir de corroborer la théorie.

### Quelques règles pour des études (de cas) en rouge

L'étude de cas, pour être réussie, a alors à respecter quelques règles. Elle devrait :

- s'appuyer sur plusieurs cadres théoriques rivaux et/ou complémentaires (a contrario, la revue de littérature ne doit donc pas déboucher sur un cadre théorique unique)
- mettre l'accent sur les processus (les enchaînements), en :
  - *spécifiant les théories (qui ne le sont souvent pas) en termes de processus pour sortir de leur degré de généralité trop élevé<sup>12</sup>*
  - *spécifiant le cas en termes de processus pour sortir de l'accumulation de faits sans arêtes saillantes. Repérer des faits significatifs et/ou inattendus ; reconstruire les mécanismes ou processus à l'œuvre derrière ces faits. En un mot trouver des crimes, explorer les scénarios possibles et les mobiles des acteurs. Nouer des intrigues<sup>13</sup>.*
  - *confronter les deux types de processus ainsi spécifiés (une vraie confrontation entre théorie et cas ne pouvant naître que de la double spécification)*
  - *ne pas craindre, en cours d'étude du cas, de bousculer les cadres théoriques ou même d'en inventer de nouveaux en cherchant à faire apparaître des faits inattendus dans le cas à l'aide de ces nouveaux cadres (donc de s'éloigner en cours de route des cadres théoriques présentés au début, c'est-à-dire rompre avec le plan habituel dans lequel la revue de littérature précède l'exposé de l'étude de cas)*

Formulons un vœu : voir fleurir moins d'études de cas plaquant un seul cadre théorique trop général sur un cas mal dégrossi, moins d'enquêtes à la Lestrade et plus d'enquêtes à la Holmes ■

**Hervé Dumez**

PREG — CNRS / École Polytechnique

1. George Alexander L. & Bennett Andrew (2005) *Case Studies and Theory Development in the Social Sciences*. Cambridge (MA), M.I.T. Press ; voir aussi Hall Peter (2006) « Systematic Process Analysis : When and How to Use It ? » *European Management Review*, vol. 3, n°1, Jan-Feb.
2. Campbell Donald T. (1994) « Foreword » in Yin Robert K. (1994) *Case Study Research. Design and Methods*. Thousand Oaks, Sage. 2nd edition.
3. Cité in George & Bennett (2005), p. 230.
4. La notion de processus, défini a minima, comme une « simple succession temporelle » est en soi une révolution de l'âge moderne selon Hannah Arendt.
5. Dans sa thèse, Florence Charue-Duboc a spécifié le concept d'apprentissage organisationnel en formulant la notion de « périmètre » de l'apprentissage.

6. Dumez Hervé & Jeunemaître Alain (2005) « La démarche narrative en économie » *Revue économique*, vol. 56, n° 4, juillet, pp. 983-1005. Dumez Hervé & Jeunemaître Alain (2006) « Reviving Narratives in Economics and Management : Towards an Integrated Perspective of Modelling, Statistical Inference and Narratives. » *European Management Review*, vol. 3, n°1, Jan-Feb.
7. Point saillant, mais aussi point sautant — point imperceptible palpitant ne serait peut-être pas une traduction si infidèle. Aristote note que dans les premières heures d'incubation d'un œuf apparaît un petit point rouge, quasiment imperceptible. Si on l'examine bien, on finit par le voir tressauter. Il se développe ensuite en un organe central, le cœur. Le cœur de ce qui sera l'analyse in fine est souvent au départ un petit point à peine tressautant, palpitant. Voir, dans ce même numéro, le compte rendu du séminaire de Diego Gambetta sur l'analyse de la valeur de l'incompétence.
8. La traduction est celle de l'édition Bouquins en deux volumes
9. Veyne Paul (1971) *Comment on écrit l'histoire*. Paris, Seuil.
10. « C'était le jeune Stanley Hopkins, un inspecteur qui promettait et à la carrière de qui Holmes s'était plusieurs fois intéressé. » Rien à voir avec le prototype du bousilleur d'étude de cas, toujours certain de détenir la bonne théorie avant d'avoir spécifié doublement les processus, ces catastrophiques enquêteurs que sont Lestrade et Gregson, de Scotland Yard... « C'est justement dans ces détails [ajoutons inattendus, déroutants pour les théories qui ne « collent » plus — si l'on nous permet de compléter la pensée de Holmes] qu'un détective compétent se distingue d'un Gregson ou d'un Lestrade. » C'est leur comportement « routinier » dans le traitement des cas que Holmes reproche à Gregson et Lestrade.
11. George & Bennett (2005), pp. 217-220. Rappelons qu'une enquête, comme une thèse, se termine devant un jury qu'il faut convaincre, et un article devant des relecteurs-juges, anonymes et féroces, toujours prêts à récuser une enquête mal conduite.
12. Chez Holmes, cela donne : « Une sorte d'exercice mental, sans aucune garantie de vérité, m'indique une ligne possible qui correspond aux faits. C'est, je le confesse, un travail de pure imagination ; mais combien de fois l'imagination ne s'est-elle pas révélée mère de la vérité ? » (*La Vallée de la peur*)
13. Paul Veyne, à nouveau.